Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01222092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°12

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Prise en charge des frais de réparation d'un véhicule à la suite d'un sinistre.

Le maire informe le conseil municipal qu'en avril 2026, un agent a causé un sinistre sur un véhicule d'un particulier causant la dégradation du pneu à l'avant du véhicule. Le sinistre n'a pas été déclaré à notre assureur. Le coût des réparations étant inférieur à la franchise, la commune prend en charge le coût de la réparation du véhicule.

La réparation des pneus a été effectuée par le propriétaire au garage ROCLINCOURT AUTOMOBILE, situé 14 rue d'écurie à ROCLINCOURT.

La facture s'élève à 350,88 € TTC.

La dépense sera imputée sur l'article 65888 -Autres charges diverses de gestion courante.

Le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de la prise en charge des frais de réparation et du paiement de la facture au garage ROCLINCOURT AUTOMOBILE ;

La délibération a pour objet d'autoriser le règlement de la facture auprès du garage ROCLINCOURT AUTOMOBILE.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01222092026-DE

Vu l'avis favorable de la commission municipal permanente « pilotage municipale, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité réunie le 7 septembre 2026,

Il est donc proposé au conseil municipal

- D'autoriser le maire ou toute personne pouvant s'y substituer à autoriser le paiement de la facture.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT